

partenariats@ozanam.bzh



02.99.83.97.40



**LYCEE FREDERIC OZANAM
CESSON-SEVIGNE (35)**

SIRET : 820 815 280 00012

UAI : 0350793X



Scannez-moi !



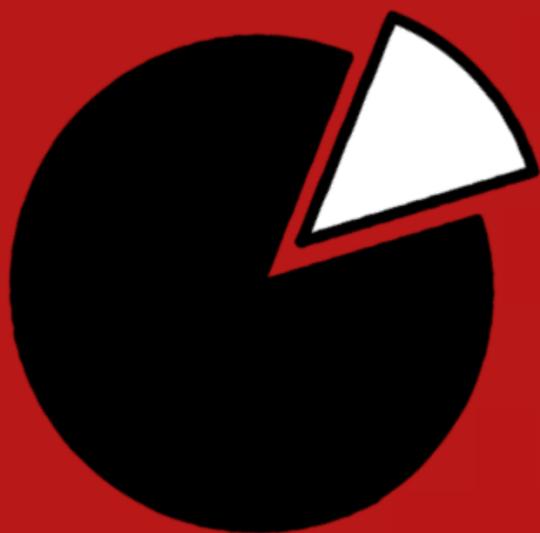
<https://www.ozanam.bzh/ensemble-ozanam/taxe-d-apprentissage>

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Un parcours d'excellence pour tous...
...Parce que tout commence par une bonne formation !

La taxe d'apprentissage, c'est QUOI ?

LA CONTRIBUTION APPRENTISSAGE



13%

Financement des formations professionnelles et supérieures sous statut scolaire ou étudiant

87% Financement des formations en apprentissage

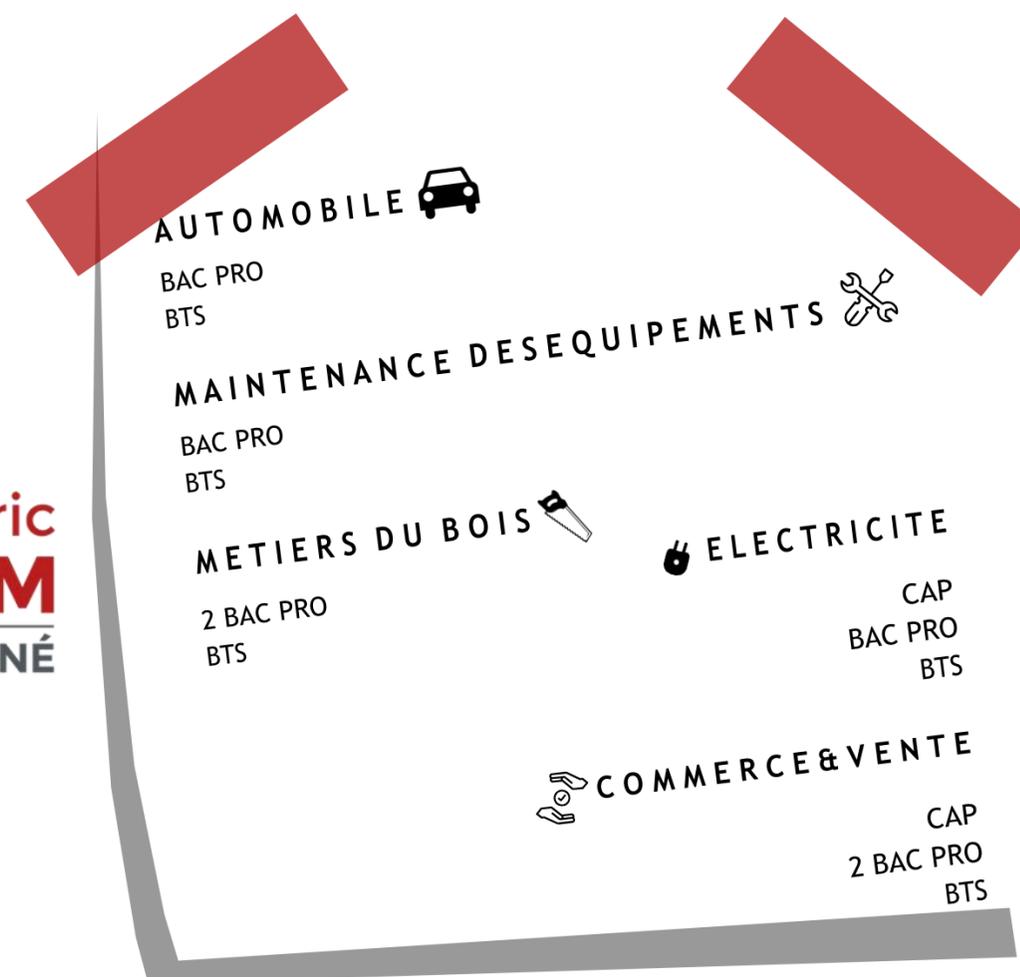
C'est une taxe obligatoire pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dont le siège social est situé en France et qui emploient au moins un salarié.

Elle participe au financement de l'apprentissage et des formations professionnelles sous statut scolaire

Loi 2018-771 du 5 septembre 2018

Le solde de la taxe d'apprentissage représente 13% de 0.68% de votre masse salariale brute de l'année 2023

C'est nous !



**SOUTENEZ
LE LYCEE**

Des questions ? C'est par ici

FREDERIC OZANAM



Versez-nous votre taxe directement en ligne

A partir du 27 mai 2024 !



1

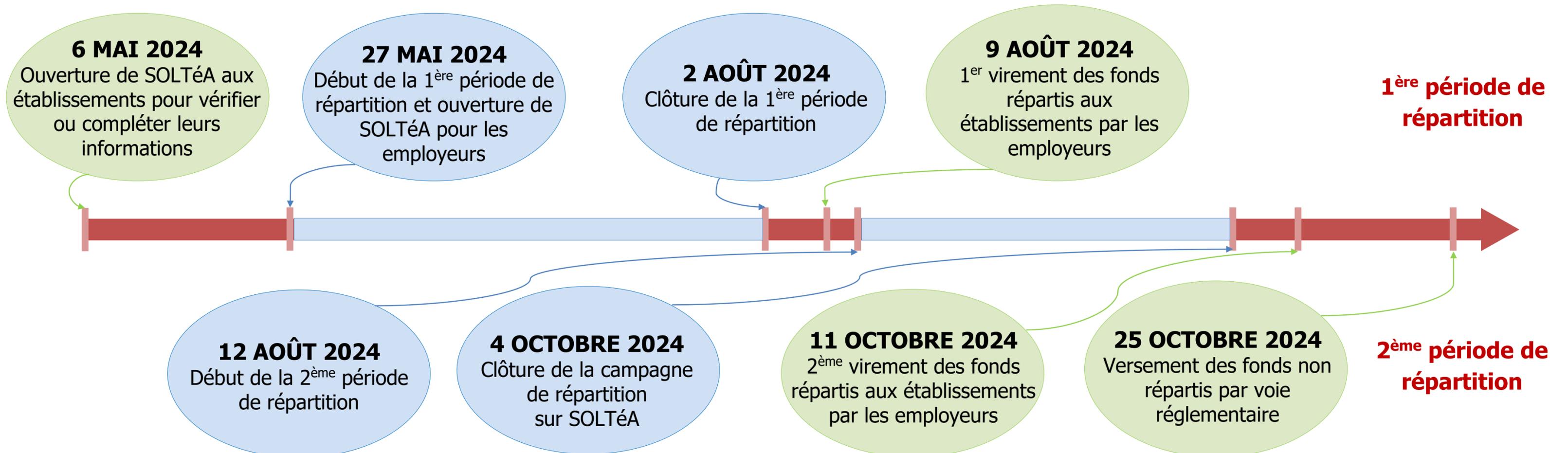
Connectez-vous sur la plateforme soltea.gouv.fr et calculez votre taxe d'apprentissage

2

Choisissez **notre** établissement en indiquant nos références, jusqu'au 25 octobre 2024 :

N° UAI : 0350793X

SIRET : 820 815 280 00012



2022

- traverse de levage
- postes de câblage
- système domotique

2021

- contrôleur de géométrie
- équipements numériques

2023

- ligne de tronçonnage
- oscilloscopes
- appareils de mesure
- valise de diagnostic

PROJETS 2024

- bornes de charge pour véhicule électrique
- scie à panneau

**Participez au
financement
d'équipements
pour la formation
des jeunes,
vos futurs salariés !**

On compte sur vous !

#taxedapprentissage2024

Agence Nationale Excellence

